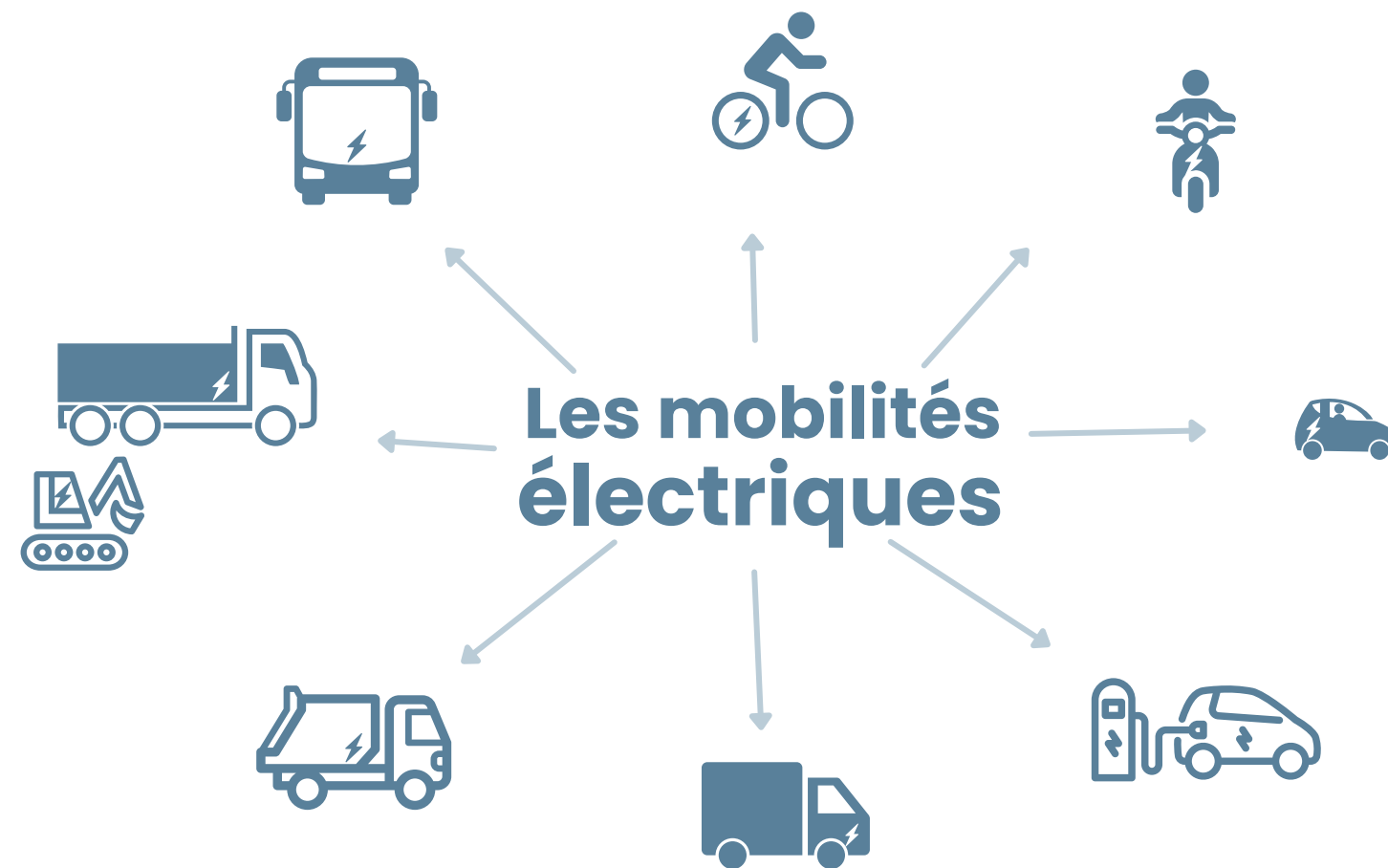


AMER OUEST

La mobilité durable en Bretagne et Pays de la Loire



Fédérer les acteurs engagés dans la mobilité électrique

Nos adhérents



The top of the slide features two overlapping hexagons. The one on the left is a solid dark blue, and the one on the right is a lighter, semi-transparent blue, partially overlapping the first one.

Se former à la mobilité électrique

Programme de formation sur la mobilité électrique pour répondre au déficit d'informations structurées et validées auquel se heurtent les acteurs.

Grand public – étudiants

Collectivités locales

Professionnels de
l'immobilier

Objectif

300 000 personnes sensibilisées

Conçu et validé par

ADEME, Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, Avere France, Eco CO2



Élus et acteurs locaux

- Informer sur les **bénéfices** de la mobilité électrique pour les collectivités et leurs habitants
- **Fonctionnement** du véhicule électrique et de la recharge
- Informer sur les ressources et les **aides** mises à disposition des collectivités
- Former à la **réglementation** en vigueur et à venir



Les pros de l'immobilier

- Informer sur les **bénéfices** pour les copropriétaires et présenter des retours d'expérience réussies
- Informer sur la **réglementation** et les droits en vigueur et à venir
- Former sur les enjeux de la **recharge en copropriété**
- Informer sur les **bonnes pratiques** et les **aides** en vigueur



Étudiants - Grand Public

- Informer sur les **bénéfices écologiques** du véhicule électrique et les démontrer
- Sensibiliser aux **avantages concrets** des véhicules électriques
- Informer sur l'**autonomie** des véhicules et sur les solutions de **recharge**
- Présenter les **droits** et dispositifs d'**aides** aux usagers

Organisation des formations



2 heures de présentation
et un temps de question/réponse
pour une durée maximale d'une
demi-journée



Un support pédagogique
adapté aux trois type d'audience



10 participants minimum
pour chaque formation



Deux formats possibles :
Webinaire ou Présentiel



Gratuite
La formation est financée par les
certificats d'économie d'énergie



ADVENIR
FORMATIONS

Le programme d'information
pour accélérer le passage
à la mobilité électrique



AVERE OUEST Avere FRANCE

Sessions de formation en ligne

Contact :
Kevin Boreh



avere.ouest@gmail.com



07 82 34 73 55





Pour les particuliers

BONUS ÉCOLOGIQUE POUR LES PARTICULIERS



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Véhicule léger

40% du coût d'acquisition jusqu'à 7000€ (selon RFR)

Camionnette

27% du coût d'acquisition

PRIME À LA CONVERSION POUR LES PARTICULIERS

Véhicule Léger

Jusqu'à 5000€ + 1000 € si ZFE

Véhicule utilitaire léger

- 5 000 € pour les véhicules de classe I (masse de référence inférieure ou égale à 1 305 kg)
- 7 000 € pour les véhicules de classe II (compris entre 1 306 et 1 760 kg)
- 9 000 € pour les véhicules de classe III (plus de 1 760 kg)

PRIME ADVENIR pour la recharge POUR LES PARTICULIERS



Type d'infrastructure	Taux d'aide	Montant maximal
Point de charge individuel en habitat collectif	50%	600€ HT
Infrastructure collective	50%	8000€ HT jusqu'à 100 places, augmenté de 75€ par place supplémentaires au-delà de 100 places
Travaux de terrassement	50%	3000€ HT

PREFINANCEMENT EN RC SOLUTIONS PRIVEES

LOGIVOLT



BANQUE des
TERRITOIRES
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

En complément des aides Avenir, Logivolt propose aux copropriétés de bénéficier sous certaines conditions d'un **préfinancement des coûts d'installation d'une infrastructure collective avec un opérateur privé.**

L'offre s'adresse aux copropriétés possédant au moins 20 places de parking en intérieur à équiper et sans infrastructure électrique collective dédiée existante.

Pour bénéficier de la prise en charge des coûts d'installation, **le syndic de copropriété pourra solliciter un opérateur référencé**

Chaque résident qui souhaite se raccorder et bénéficier d'une borne de recharge payera son droit de connexion à l'opérateur, sans reste à charge pour la copropriété et un abonnement auprès de cet opérateur pour l'énergie consommée.

PREFINANCEMENT EN RC SOLUTION PUBLIQUE



En complément des aides Advenir, Enedis propose aux copropriétés de bénéficier sous certaines conditions d'un **préfinancement des coûts d'installation d'une infrastructure collective publique.**

Chaque résident qui souhaite se raccorder, disposer de son propre compteur sur sa place de parking pour y installer une borne de recharge paiera un droit de connexion dont les modalités sont précisées par décret :

- « quote-part » entre 410 € HT et 2 038 € HT , sans reste à charge pour la copropriété
- Enedis assurera l'entretien et la maintenance de l'infrastructure collective

Autres dispositifs

Crédit d'impôt
(bâtiment de plus de deux ans)

**500€ (dépenses liées à l'installation d'une borne
ou prise renforcée)**

TVA
(bâtiment de plus de deux ans)

5,5%

Guides Avere France



En partenariat avec:



GIMELEC

Avec le soutien de:



The image features a teal background with two overlapping hexagons at the top. The left hexagon is a dark blue color, and the right hexagon is a lighter, greyish-blue color. They are positioned in the upper right quadrant of the frame.

Pour les entreprises

Pourquoi passer ma flotte de véhicules à l'électrique ?

1



Une démarche de responsabilité sociétale
avec des véhicules à faibles et très faibles émissions.

2



Un choix économique éclairé basé sur un coût global avantageux.

3



Des véhicules qui associent **démarche environnementale, sécurité et plaisir de conduite !**

+ de 200 modèles disponibles

Achat ou location

Dépenses liés à l'énergie

Coût de l'entretien

Fiscalité

Aides

Amortissement Non Déductible

Les véhicules électriques de tourisme bénéficient d'un plafond plus élevé soit **30,000€** contre **20300€** pour les hybrides et **9000** pour les thermiques

Pas de plafond pour les utilitaires

- Exonération Taxe sur les émissions et sur l'année de mise en circulation (ex TVS)
- Amortissement de la batterie
- Récupération TVA Carburant à 100%

Exonération totale sur les certificats d'immatriculation

100% en Pays de la Loire
100% en Bretagne

2024 2025 Exonération malus au poids

BONUS ÉCOLOGIQUE ENTREPRISE



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Camionette

40% du coût d'acquisition plafonné à 3000 euros

Véhicule Léger

Fin du dispositif depuis Février 2024

PRIME À LA CONVERSION ENTREPRISES

Véhicule Léger

1500€

Véhicule utilitaire léger

- **4 000 € pour les véhicules de classe I (masse de référence inférieure ou égale à 1 305 kg)**
- **6 000 € pour les véhicules de classe II (compris entre 1 306 et 1 760 kg)**
- **8 000 € pour les véhicules de classe III (plus de 1 760 kg)**

Primes Advenir Entreprises

TYPE DE BÉNÉFICIAIRE	TAUX D'AIDE TOTAL	PLAFOND HT PAR POINT DE RECHARGE
Parking privé à destination de flottes de véhicules poids lourds	50%	De 2 200 à 960.000 €
Flottes et salariés d'entreprises de véhicules de location de courte durée	20%	600 €



COMMENT PASSER SA FLOTTE À L'ÉLECTRIQUE SEREINEMENT ?

1

Penser à l'ensemble de vos besoins : flotte de service, salariés, clients, visiteurs, commerciaux

2

Anticiper vos besoins à 2 ans, 5 ans et au-delà.

3

Vérifier l'adéquation à vos usages métiers.

4

Etudier les caractéristiques de vos sites.

5

Privilégier les solutions de recharge pilotables en puissance.

6

Impliquer et accompagner vos salariés dans le changement.

7

Profitez-en pour optimiser votre parc, vos tournées et mettre en place des systèmes d'autopartage

Guide Avere France

COMMENT ELECTRIFIER SA FLOTTE DE VEHICULES ?

Guide à l'attention des entreprises et collectivités

OCTOBRE 2022





Pour les collectivités

ADVENIR 

The logo for ADVENIR features the word "ADVENIR" in a bold, sans-serif font. The letters "AD" are blue, "VENIR" is green, and the "I" is blue. Below the text is a green curved line that ends in a blue lightning bolt symbol.

Primes Advenir PDC en voirie

Éligibilité: l'ensemble des projets dont le foncier est détenu par une personne publique ou pouvant justifier s'insérer dans un service public de stationnement.

USAGE	PUISSANCE DE RECHARGE	TAUX D'AIDE	MONTANT MAXIMAL DE LA PRIME PAR POINT DE RECHARGE
Ouvert à tout public	Entre 3,7 et 11 KW AC	30%	1 000€ HT
Ouvert à tout public	Entre 12 et 43 KW AC	30%	1 300 € HT
Ouvert à tout public	Entre 20 et 40 KW DC	30%	2 700€ HT
Ouvert à tout public	Supérieur à 40 KW DC	30%	4 500 € HT
Ouvert à tout public	Supérieur à 140 KW DC	30%	9 000 € HT